

# COMMUNIQUÉ

*Pour diffusion immédiate*

## **Mise en garde de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec à l'égard de l'usage de méthodes punitives dans l'éducation des animaux**

**Saint-Hyacinthe, le 29 janvier 2016** – À la suite de l'annonce, le 10 janvier dernier, du retour, cet hiver, de l'émission d'éducation canine *César à la rescousse* sur la chaîne de télévision Canal Vie, l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec souhaite mettre en garde la population contre l'utilisation de méthodes punitives d'éducation des animaux en général et des chiens en particulier. L'Ordre encourage plutôt les propriétaires canins à préconiser des pratiques axées sur le renforcement positif qui préservent le bien-être de leur animal.

« Maintes études sur le comportement animal ont démontré au fil du temps que l'encouragement des comportements positifs de l'animal par la récompense a plus de chance d'amener une répétition par l'animal de ces comportements souhaitables que l'utilisation d'une mesure dont l'effet est punitif sur celui-ci. C'est pourquoi les méthodes de renforcement positif doivent être privilégiées et les méthodes punitives ne devraient jamais être utilisées comme premier recours », maintient le président de l'Ordre, le Dr Joël Bergeron.

L'Ordre reconnaît la nature sensible de l'animal et a adopté une position en ce sens le 17 juin 2014. Les animaux étant des êtres sensibles ayant la capacité de souffrir et de ressentir des émotions et des sensations, l'Ordre recommande à la population d'adopter des méthodes d'éducation qui tiennent compte de ces émotions et qui favorisent une relation humain-animal saine, non axée exclusivement sur la domination et la coercition. Des études démontrent que les méthodes punitives peuvent augmenter le risque de réactions néfastes et constituer un danger autant pour les animaux que pour les humains. L'Ordre souhaite ainsi protéger les animaux et le public.

L'Ordre recommande donc aux propriétaires de chiens de bien se renseigner auprès de leur médecin vétérinaire avant d'entreprendre quelconques mesures d'éducation auprès de leur animal. En effet, celui-ci pourra les guider sur la meilleure approche à adopter en leur offrant la formation nécessaire et, au besoin, les diriger vers une école ou un éducateur canin dont les méthodes et le professionnalisme sont reconnus. Rappelons qu'il s'agit d'un choix déterminant dans leur relation avec leur animal.

« Plusieurs facteurs peuvent être à l'origine d'un problème de comportement, comme des maladies physiques ou mentales, souvent indétectables pour le propriétaire d'animal ou l'éducateur canin. Dans un tel cas, si des mesures punitives sont employées d'emblée, il est fort probable que celles-ci n'auront pas l'effet escompté sur le comportement de l'animal et qu'elles viendront, de surcroît, diminuer sa qualité de vie et celle de son propriétaire. Pour régler un désordre comportemental chez un animal, il importe d'en identifier la source. Le médecin vétérinaire est le seul professionnel habilité à évaluer la santé de l'animal sous tous ses angles », précise le Dr Martin Godbout, médecin vétérinaire spécialiste en comportement animal.

Pour toute question sur la santé et le bien-être des animaux, la population est invitée à consulter son médecin vétérinaire et à visiter le site Web de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec à l'adresse [www.omvq.qc.ca](http://www.omvq.qc.ca) et plus spécifiquement, la section « Conseils pour vos animaux » qui regorge de conseils en matière de santé animale.

### **À propos de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec**

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec est un organisme, constitué en vertu du Code des professions du Québec et de la *Loi sur les médecins vétérinaires*, qui regroupe près de 2 500 médecins vétérinaires au Québec. Son mandat est d'assurer la protection du public en faisant la promotion d'une médecine vétérinaire de qualité qui vise l'amélioration du bien-être des animaux et le maintien de la santé publique.

### **Informations et références complémentaires**

- [Association canadienne des médecins vétérinaires – Position sur les méthodes de dressage sans violence pour les chiens](#)
- [American Veterinary Society of Animal Behavior – Position Statement on the Use of Dominance Theory in Behavior Modification of Animals](#)
- [American Veterinary Society of Animal Behavior – Position Statement on the Use of Punishment for Behavior Modification in Animals](#)

-30-

Source :  
Madame Patricia Noël, Service des communications  
Ordre des médecins vétérinaires du Québec  
Tél. : 450 774-1427, poste 238  
1 800 267-1427, poste 238